

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1918

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



DP

DOMAINE
PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1918

Edition PDF du 11 juillet 2011
Les articles mis en ligne depuis DP 1917 du 4 juillet 2011

Dans ce numéro

Solvabilité: la guerre des notes (Yvette Jaggi)

Les trois grandes agences de notation font trembler les sociétés et collectivités dans le monde entier, sans répondre aux attentes des investisseurs

Les particularités de l'initiative pour l'élection du Conseil fédéral par le peuple (Alex Dépraz)

Avec la proposition de l'UDC, le diable est dans le détail. Plongée explicative

Participation des travailleurs: la Suisse à la traîne (Albert Tille)

La conseillère nationale Susanne Leutenegger Oberholzer veut relancer le débat

Un autre regard sur la protection sociale (Jean-Daniel Delley)

Investir dans l'infrastructure sociale plutôt que dépenser à fonds perdus